

vol de plaine parapente
compétition, vols de
performance, beaux vols,
photographies vidéos

-- Compétition, coupe de France de plaine - Championnat parapente des régions plaines --

Championnat
parapente des
régions plaines



**Règlement et
inscriptions aux
compétitions des ligues
de plaine 2006**

Olivier Sérazin

Publié le lundi 24 avril 2006

Fichier PDF créé le mercredi 3 mai 2006

Règlement et inscriptions aux compétitions des ligues de plaine 2006

Région sportive PLAINE. La région Plaine regroupe 7 ligues de plaine : Bretagne, Nord-Pas de Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Paris-Ile-de-France, Pays-de-Loire et Poitou-Charente-Limousin.

Les compétitions régionales B en plaine sont ouvertes à tous les compétiteurs B s'étant inscrits (internet + chèque) aux dites compétitions.

De plus, dans chaque compétition régionale B se déroulant la région plaine, un quota de places est réservé aux pilotes A.

Ce quota est de 20% de pilotes A pour une compétition sur site ou au treuil.

Pour l'attribution des places au sein de ce quota de pilotes A, la priorité est donnée dans l'ordre :

1/ Aux pilotes A licenciés dans la ligue de plaine où a lieu la compétition, à condition de s'être inscrit (internet+chèque) à la dite compétition.

2/ Aux pilotes A, licenciés dans une autre ligue de plaine, à condition de s'être inscrit (internet+chèque) à la dite compétition.

3/ Aux pilotes A licenciés en dehors de la région plaine, à condition de s'être inscrit (internet+chèque) à la dite compétition.

Ouverture des inscriptions et priorités en cas de sur-booking

Les inscriptions aux compétitions B en plaine, pour tous les pilotes (A et B), ouvrent chaque année sur internet, sauf information contraire du responsable des championnats de la région plaine, le 15 Février. Aucune inscription effectuée avant cette date n'est prise en compte.

En cas de sur-booking l'ordre de priorité d'inscription aux compétitions est déterminé :

- entre pilotes B : d'abord par le jour d'inscription sur internet, puis, entre pilotes inscrits le même jour, par tirage au sort
- entre pilotes A : d'abord par le système des priorités décrit ci-dessus (ligue/région/ext), puis par le jour d'inscription sur internet, et enfin, entre pilotes également prioritaires et inscrits le même jour, par tirage au sort.

Ces éventuels tirages au sort ont lieu entre J+7 et J+15 après le début des inscriptions et sont réalisés par l'organisateur de la compétition et en présence de témoins.

Les pilotes n'ayant pas été tirés au sort sont inscrits en liste d'attente. L'ordre sur la liste d'attente, entre pilotes inscrits à une même date et/ou également prioritaires, est déterminé par tirage au sort. Les pilotes peuvent alors choisir de rester en liste d'attente (ils doivent alors envoyer leur chèque d'inscription) ou se désinscrire.

Pour tous les pilotes c'est l'envoi du chèque d'inscription qui valide l'inscription (y compris sur liste

d'attente), celui-ci doit être envoyé au plus tard 15 jours après la date d'inscription sur internet ou, le cas échéant, au plus tard 15 jours après le tirage au sort. L'envoi du chèque ne fait que valider l'inscription, il est sans influence sur la priorité d'inscription qui est donnée par le jour d'inscription sur internet.

Inscriptions tardives

A J-7 d'une compétition s'il reste encore des places, toutes les demandes, qu'elles émanent de pilotes A ou de pilotes B, et de quelque région qu'ils soient, seront traitées à égalité dans l'ordre des demandes. Les pilotes seront alors inscrits ou intégrés à la liste d'attente.

Olivier Sérazin Franck Arnaud